

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE CONSTITUANT UN ACCORD
MODIFIANT LE TRAITÉ D'EXTRADITION ENTRE LE CANADA ET LA
SUÈDE SIGNÉ À STOCKHOLM, LE 25 FÉVRIER 1976**

STOCKHOLM

le 18 novembre, 1980

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer au Traité d'extradition entre le Canada et la Suède, signé à Stockholm le 25 février 1976, et aux pourparlers subséquents entre les représentants de nos deux Gouvernements au sujet d'un amendement audit Traité.

Comme suite à ces pourparlers, j'ai l'honneur de proposer que ledit Traité soit amendé selon les Annexes ci-jointes.

Si ce qui précède agréé au Gouvernement suédois j'ai en outre l'honneur de proposer que cette Note, qui est authentique dans ses versions française et anglaise et ses Annexes, qui sont authentiques dans leurs versions française, anglaise et suédoise, et votre réponse dans le même sens, constituent entre nos deux Gouvernements, un accord qui modifie le Traité d'extradition en date du 25 février 1976, et entrera en vigueur le jour de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

D. K. DOHERTY
Chargé d'Affaires, a.i.

M. Ola Ullsten
Ministre des Affaires étrangères
Stockholm